

**RELEVÉ DE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 MAI 2023**

CM 2023/27- Délégation générale d'attributions du Conseil Municipal au Maire - Information du conseil municipal

Le Conseil Municipal, a été informé des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au Maire à savoir :

Numéro décision	Intitulé	Date
2023-3-1	Une subvention d'un montant de 400 000 € est sollicitée auprès du Conseil Départemental du Finistère pour parfaire le financement de la construction de vestiaires attenants à la salle d'athlétisme couverte et des actions énergétiques.	14/03/2023
2023-3-2	Une subvention d'un montant de 95 920 € est sollicitée auprès de l'Etat, au titre de la DSIL 2023, pour financer les actions de transition énergétique et les actions en faveur des déplacements doux	13/02/2023
2023-4-1	Une subvention d'un montant de 2 399 € est sollicitée auprès de la Région Bretagne pour financer l'acquisition de matériel de désherbage alternatif.	05/04/2023

CM 2023/28- Rapport d'observations définitives de la cour des comptes de Bretagne relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Guilers période 2017 à 2022

Le Conseil Municipal, après avis des commissions compétentes, a pris acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Guilers pour la période 2017 à 2022.

CM 2023/29- Subventions aux associations pour l'année 2023 et aides aux activités scolaires pour l'année scolaire 2023/2024

Le Conseil Municipal, par 18 votes pour et 6 abstentions (groupe de la minorité) :

- a approuvé les montants des subventions à verser aux associations selon les tableaux présentés,
- a approuvé le montant des aides aux activités scolaires selon le tableau présenté,
- a approuvé les modalités de remboursement indiquées dans le tableau joint, en ce qui concerne les frais de formation des jeunes adhérents des associations sportives
- a autorisé le versement de ces subventions et aides, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2023.

Se reporter aux tableaux pages 3 et 4.

CM 2023/30- Subvention 2023 - Association d'animation et de gestion du centre socioculturel Agora

Le Conseil Municipal, par 18 votes pour et 7 abstentions (groupe de la minorité) :

- a fixé la subvention annuelle de fonctionnement affectée aux postes et calculée sur la base des déclarations des coûts de poste annuels par l'association à hauteur de 50 000 €
- a fixé le montant de la subvention sur projets à hauteur de 12 800 €.

La subvention globale 2023 s'élèvera donc à 62 800€ et sera versée selon les modalités prévues dans la condition.

CM 2023/31 - Subvention 2023 - Ecole de Musique et de Danse de Guilers

Le Conseil Municipal, par 17 votes pour et 6 abstentions (groupe de la minorité), a approuvé le montant de **60509.96€** et en a autorisé le versement. Le montant total se détaille comme suit :

- Section musique : 56 873.96€
- Section danse : 2773.50€
- Activités périscolaires : 500€
- Section théâtre : 362.50€
-

CM 2023/32 - Subvention 2023 Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les Flamboyants »

Le Conseil Municipal, par 18 votes pour et 7 abstentions (groupe de la minorité),

- a confirmé le montant du forfait horaire à hauteur de 0.85€ portant le montant total de la subvention à hauteur de **49 721.60€**
- a validé les modalités d'attribution notamment le remboursement du bonus territoire CTG

CM 2023/33 - Subventions exceptionnelles 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, a validé le montant des subventions exceptionnelles 2023 selon le tableau présenté en séance et en a autorisé le versement.

Se reporter au tableau page 4

CM 2023/34 - Subvention 2023 – Comité des œuvres sociales (COS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le montant de la subvention soit 7 279.89 € et en a autorisé le versement.

CM 2023/35- Taxe locale sur la publicité extérieure adoption des tarifs pour 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, a fixé les tarifs TLPE applicables en 2024 tels que présentés en conseil municipal et a exonéré en application de l'article L2333-8 du CGCT, totalement les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage ainsi que les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux.

CM 2023/36 - Reversement des aides du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le reversement de l'aide accordée par le FIPHFP à chaque agent concerné, dans la limite de la somme engagée restant à sa charge.

CM 2023/37 - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la suppression du grade d'agent de maîtrise de 35/35^{ème}.

CM 2023/38 - Adoption du tableau des effectifs et des emplois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le tableau des effectifs et des emplois de la Ville de Guilers, présenté en séance qui prendra effet à compter du 15/05/2023.

CM 2023/39 - Piste d'athlétisme et espaces connexes - règlement public d'usage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le règlement présenté en séance.

CM 2023/40 - Convention d'échange de données géographiques et de services associés entre Brest métropole et la commune de Guilers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet de convention d'échange de données géographiques et de services associés avec Brest métropole et a autorisé Monsieur Le Maire à la signer.

CM 2023/41 - Cession d'un bien immobilier situé 13 place de la Libération

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre (groupe de la minorité) :

- a approuvé les dispositions qui précèdent ;
- a autorisé la cession à la S.A.R.L. SYNERGIE CONSEILS (ou à son substituant), de la propriété située 13 place de la Libération à Guilers, au prix de 120000 €, les frais afférents étant pris en charge par l'acquéreur ;
- a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

CM 2023/42 - ENEDIS : création d'une servitude - Rue Camille Muffat - Rue Suzanne Lenglen

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur Le Maire à signer l'acte notoriété présenté en séance.

CM 2023/43 - ENEDIS : création d'une servitude - Rue de Kerionoc

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur Le Maire à signer l'acte notoriété présenté en séance.

CM 2023/44 - Actions de rénovation énergétique des bâtiments communaux et actions en faveur des déplacements doux – Approbation du projet et de son plan de financement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la réalisation du programme de travaux estimé à 239 800 € HT et a approuvé le plan de financement.

SUBVENTIONS 2023

ET FORAITS APPLICABLES AUX ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2023-2024

Aides aux activités scolaires 2023-2024

Collèges publics et privés (par jour et par élève)	
- séjours à l'étranger (min 5 jours)	2,12 €
- classes de nature, mer, neige (min 5 jours)	2,12 €
- Voyages avec programme pédagogique (min 3 jours)	2,12 €
(Tarifs applicables uniquement aux collégiens Guilériens scolarisés dans les collèges publics et privés de la commune).	
Ecoles primaires publiques (par jour et par élève)	
- classes de neige (min 5 jours)	3,37 €
- classes de mer et nature (min 2 jours)	2,28 €

- voyages avec programme pédagogique (min 2 jours) - classes de découverte sans hébergement (min 2 jours) (Tarifs applicables aux élèves scolarisés à Guilers, aux guilétiens scolarisés à l'extérieur et aux Guilétiens scolarisés en établissement spécialisé).	2,99 € 1,95 €
Arbre de Noël (par élève) Ecoles maternelles et élémentaires publiques	5,00 €
Forfait pour enfant handicapé en établissement spécialisé (jusqu'à l'âge de 20 ans – aligné sur le forfait élève école publique)	Vote en septembre 2023
Fournitures de timbres postaux - forfait par école publique (par section : maternelle/élémentaire) - forfait infirmerie (collège Croas ar Pennoc)	60,11 € 135,46 €
ECOLE SAINTE THERESE - Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école (aligné sur le forfait élève école publique) - Forfait repas (enfants de Brest métropole)	Vote en septembre 2023 1.35 €

Associations bénéficiant du forfait de base et du forfait adhérent

ACPG/TOE/CATM	211,00 €	Guilers VTT Nature	711,00 €
Amicale laïque	536,00 €	Guilers Baucina	211,00 €
Amicale laïque -Cyclotourisme	211,00 €	Gym form'loisirs	236,00 €
Amicale laïque Tennis de table	298,50 €	L'Age tendre	211,00 €
APE école Chateaubriand	211,00 €	La Farandole des p'tits loups	211,00 €
APE Pauline Kergomard	211,00 €	Les Fous du volant	461,00 €
APE Croas Ar Pennoc	211,00 €	Les Tchoupinous	211,00 €
Archers de Kéroual	698,50 €	Melodios	211,00 €
ASG	4 873,50 €	Mescoz	211,00 €
Aveldorn	211,00 €	Moto club dur dur	211,00 €
Au fil de nos passions	211,00 €	Officiers Mariniers en Retraite GUILERS-BOHARS	211,00 €
Bleuets de Guilers	1 673,50 €	Les oiseaux de passage	211,00 €
CIE Les Coléoportes	236,00 €	Questions pour un champion	211,00 €
Club Athlétisme Guilérien	1 923,50 €	Racines et Patrimoine	211,00 €
Club Bonsaï Iroise	236,00 €	Soir & scrap	211,00 €
Club Emeraude	211,00 €	Saint Renan Guilers Handball	2 073,50 €
Compter Lire Ecrire	536,00 €	Saint Renan Guilers Handball (école de sport)	450,00 €
Evel Treid	211,00 €	Tennis Club	886,00 €
Flèche gymnique guilérienne	5 036,00 €	Vents du Large	211,00 €
FNACA	211,00 €		
Guil'air rando	211,00 €		
Guilers Accueil	211,00 €		

Subventions de fonctionnement associations / organismes extérieurs

ADAO (Association pour le Développement des Arts et de l'Oralité)	500,00 €
ADDEVA Finistère (Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante)	80,00 €
Association Aux Marins	100,00 €

Participation aux frais de formation des associations sportives

La commune participe à la formation des jeunes adhérents (moins de 21 ans) des clubs sportifs à hauteur de 50 % des frais de formation jusqu'à un maximum de 300 € par an et par club.

Subventions exceptionnelles

Association	Objet de la subvention	Montant
Club d'athlétisme Guilérien	Organisation des 12èmes foulées du diabète le 19/11/2023	1 000,00 €
Club d'athlétisme Guilérien	Aide à l'emploi (convention du 15/12/2021) – Délibération du Conseil municipal du 09/12/2021	96,43 €
Guilers VTT Nature	Organisation du championnat départemental le 26/03/2023	500,00 €
ASG – Section sportive Football / Collèges de Guilers	Organisation et fonctionnement d'une section sportive football en partenariat avec les deux collèges de la commune, le district de football du Finistère et la mairie de Guilers – Délibération n°2022/73 du 05/10/2022	2 700,00 €
Amicale laïque Tennis de table	Tournoi interclubs loisirs le 14 avril 2023	200,00 €